ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

marchands ambulants

Question écrite n° 51980

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la vente sauvage de fruits au bord des routes, parkings et ronds-points dans les départements du Tarn, de l'Aude, de la Haute-Garonne et de l'Aveyron. Malgré l'interdiction de ces ventes illégales, ces pratiques continuent et constituent une concurrence déloyale pour les entreprises régionales de productions de fruits et nuisent gravement à leur viabilité. Malgré leurs demandes régulières d'intervention auprès de la DGCCRF, des chambres de commerce et des chambres d'agriculture, la situation perdure. Aussi, il lui demande quelles interventions peuvent être prises pour mettre fin à ce commerce illégal.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Moudenc
Circonscription : Haute-Garonne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51980
Rubrique : Ventes et échanges
Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme
Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 mars 2014, page 2230
Question retirée le : 15 avril 2014 (Fin de mandat)